

**COMMUNE D'IXELLES**  
*Madame Nathalie Gilson*  
*Echevine de l'Urbanisme*  
Chaussée d'Ixelles, 168  
1050 IXELLES

V/réf. : 7B/pu/1634  
N/réf. : AVL/CC/XL-2.438/s.498  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Rue Bouré, 15. Réaffectation du rez-de-chaussée commercial en logement.  
Demande de permis d'urbanisme.  
(Correspondant : Mme P. Cardinal)

En réponse à votre demande du 18 mars 2011, sous référence, réceptionnée le 21 mars, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 6 avril 2011, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble néoclassique situé dans la zone de protection de l'église Saint-Boniface, classée comme monument, et accolé à celle-ci.

Elle porte sur le changement d'affectation de son rez-de-chaussée commercial en logement. Celui-ci serait également aménagé en partie à l'entresol.

Les travaux projetés comprendraient :

- la démolition d'une petite annexe dans la cour du rez-de-chaussée en façade arrière,
- la modification du sens de l'escalier vers la cave pour permettre la connexion directe à l'annexe principale située dans la cour,
- l'aménagement de la chambre au niveau de l'entresol, accessible via un escalier en colimaçon interne au logement,
- la réduction de la baie de la vitrine pour répondre à la nouvelle occupation,
- le remplacement des châssis en bois simple vitrage par de nouveaux châssis en bois avec double vitrage.

***La Commission souscrit à l'ensemble du projet à l'exception du nouveau châssis prévu en façade avant, en remplacement de la vitrine commerciale, car il présente une composition et des proportions mal équilibrées. L'allège en pierre bleue prévue dans la partie basse est, par ailleurs, incongrue. La Commission demande de revoir le dessin de ce châssis dans le sens d'une plus grande simplicité et légèreté. Elle demande également de renoncer à l'allège en dur et de plutôt recourir, dans le bas de la fenêtre, à un matériau translucide qui permettra de garantir la privacité des lieux tout en restant cohérent par rapport à la composition du châssis.***

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

A. de SAN  
Présidente f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Oda GOOSSENS  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY